LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à DEVE 30 relatif à la présentation d'un bilan financier, économique, social et environnemental de la politique parisienne d'agriculture urbaine

Voeu déposé par Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la Ville de Paris a fait du développement de l'agriculture urbaine un axe important de son action depuis 2014, notamment à travers le programme Parisculteurs ;
Considérant que cette politique a mobilisé des moyens humains, fonciers, techniques et financiers significatifs ainsi que de nombreuses subventions, appels à projets et dispositifs d'accompagnement ;

Considérant que la bonne gestion des deniers publics exige une évaluation rigoureuse de l'efficacité des politiques publiques au regard des moyens engagés ;

Considérant qu'au-delà des effets d'image et de communication, il importe de mesurer objectivement les bénéfices réels de l'agriculture urbaine en matière de production alimentaire, d'emplois créés, de biodiversité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre les îlots de chaleur et d'accès des Parisiennes et des Parisiens à une alimentation de proximité ;

Sur proposition de Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que:

- le Maire de Paris présente au Conseil de Paris, avant la fin de l'année, un rapport public exhaustif sur la politique municipale d'agriculture urbaine menée depuis 2014 ;
- ce rapport détaille l'ensemble des moyens financiers mobilisés par la Ville de Paris, directement ou indirectement, y compris les dépenses de personnel, les investissements, les subventions accordées, les coûts d'ingénierie et les mises à disposition foncières ;
- ce rapport présente pour chaque programme et chaque site les résultats obtenus en matière :
    - de surfaces effectivement cultivées ;
    - de volumes de production alimentaire ;
    - d'emplois créés et maintenus ;

    - de fréquentation et d’activités pédagogiques ;
    - d’impacts environnementaux mesurés ;
- ce rapport comporte une analyse du coût par hectare créé, du coût par emploi créé ainsi qu’une évaluation du retour sur investissement social et environnemental de cette politique ;
- les conclusions de cette évaluation soient présentées en commission puis débattues en séance du Conseil de Paris afin d’éclairer les futures orientations budgétaires de la collectivité.